**Litterulae**

**Texte 9 : Une polémique médiévale :**

**Rutebeuf et la querelle de l’Université**

*On ne connaît de cet auteur que ses écrits et ce surnom-sobriquet qu’il se serait lui même donné : le Rude-bœuf. Poète touchant à de nombreux sujets (de l’hagiographie aux pièces comiques en passant par la déploration de la perte des possessions chrétiennes en Terre Sainte), il a pris parti violemment à propos de ce que l’on appelle la querelle de l’Université. Nous sommes au milieu du XIIIème siècle, sous le règne de Louis IX (Saint Louis). Les Ordres mendiants, Prêcheurs (Dominicains) et Mineurs (Franciscains), sont en pleine croissance : soutenus par le pape et le roi, ils obtiennent des paroisses dans les villes, exaspérant le clergé séculier qui perd ses ouailles (et leurs offrandes). Ils prétendent même obtenir des postes à la faculté de théologie de Paris, ce qui provoque une réaction violente des maîtres séculiers, puisque le Quartier Latin était jusque-là leur chasse gardée. Leur chef de file est Guillaume de Saint Amour ; convoqué par le pape à Rome en 1257, il est destitué et relégué sur ses terres de Saint Amour dans le Jura. La réaction de ses partisans, d’abord discrète, sera polémique, comme on va le voir avec ces vers de Rutebeuf, qui manifestement n’a peur de personne.*

**Li diz de maitre Guillaume de Saint Amour**

Oiez, prelat et prince et roi,

La desraison et le desroi

C'on a fait a maitre Guillaume:

Hon l'a banni de cest roiaume!

A teil tort n'i morut mais hom.

Qui escille home sanz raison,

Je di que Dieux qui vit et reine

Le doit escillier de cest reine.

Qui droit refuse guerre quiert;

Et maitre Guillaumes requiert

Droit et raison sanz guerre avoir.

Prelat, je vos fas a savoir

Que tuit en estes avillié.

Maitre Guillaume ont escillié

Ou li rois ou li apostoles.

Or vos di ge a briez paroles

Que ce l'apostoles de Rome

Puet escillier d'autrui terre home,

Li sires n'a riens en sa terre,

Qui la veritei wet enquerre.

Si li rois dit en teil maniere

Qu'ecillié l'ait par la priere

Qu'il ot de la pape Alixandre,

Ci poeiz novel droit aprandre,

Mais je ne sai coment a non,

Qu'il n'est en loi ne en canon:

Que rois ne se doit pas mesfaire,

Por prier c'om li sache faire.

Se li rois dit qu'ecillié l'ait,

Ci at tort et pechié et lait,

Qu'il n'afiert a roi ne a conte,

C'il entent que droiture monte,

Qu'il escille home c'on ne voie

Que par droit escillier le doie;

Et ce il autrement le fait,

Sachiez de voir qu'il se mesfait.

*Questions :*

*1) Pouvez-vous « traduire » ce poème ?*

*2) N’êtes-vous pas étonné de la liberté de ton du poète ?*